



**TRIEUX**

**INFO**

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 OCTOBRE 2022

**SAMEDI 15 OCTOBRE**

**Maison pour tous de Trieux**

**Super LOTO**

**Gourmand**

**de L'US TRIEUX PETANQUE**

**En 8 parties**

**Bons d'achats, fuseaux lorrains Saucissons, champagne, caisses de vins, magnums, corbeilles, restaurant...**

**Tombola avec: champagne, saucissons, bouteilles et magnums de vin, bons d'achats et nombreux autres lots.**

**Ouverture des portes : 18h30**

**Début des parties : 20h**

**Pas de réservations possibles**

**Les cartons personnels ne sont pas admis**

**Sur place : buvette, casse-croûte**

**Pâtisseries, gaufres**

Paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste

**DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2022**

à la salle Louis Aragon à Audun-le-Roman

(ouverture des portes à 11H30)

## **REPAS PAROISSIAL**

**\*\*\* MENU \*\*\***

**Apéritif**

**Salade Landaise**

**Trou de Sorrente**

**Cuisse de canette**

**Brochettes de légumes - Poire au vin - Tomate**

**Munster chaud sur Toast**

**Dessert gourmand & Café**



**Le prix du repas est de 30 € par personne et de 12 € pour les enfants jusque 12 ans  
(boissons non comprises)**

**Inscriptions nécessaires pour le repas avant le vendredi 28 octobre**

**Auprès de Mmes Nicole Aubrion à Beuvillers 07.71.06.26.07 – Geneviève Davillé à Mainville 03.82.21.23.05**

**Suzanne Devaux à Trieux 03.82.20.40.23 – Jacqueline Hypolite à Sancy 03.82.21.61.88**

**ou après de la paroisse à Audun 03.82.21.29.16**

***Venez nombreux en famille, avec vos amis et pensez à inviter les personnes isolées.  
Nous vous en remercions.***

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h00-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE** : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

### PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**VACANCES SCOLAIRES** : Du dimanche 22/10/22 au dimanche 06/11/22.

# L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

## SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr) ✉ [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchetterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchetterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchetterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis **4 et 18 octobre**.

**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

**En raison du mardi 1<sup>er</sup> novembre férié la collecte des recyclables est reportée au mercredi 2 novembre.**

### **Tri du plastique - Le bon geste**

Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres (exemple : mettre une bouteille d'eau dans un carton). Sur la chaîne de tri, les deux emballages partent en refus au lieu d'être recyclés. Les matériaux ne sont

pas identifiables par les équipements en place. Les refus de tri sont ensuite envoyés en décharge sans possibilité de valoriser les emballages.

**COLLECTE DES VÉGÉTAUX** : Les vendredis **14 et 28 octobre**.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

## ÉCHOS DE LA CITÉ

### **ARRÊTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE M&M**

Du 3 au 14 octobre 2022 (ou jusqu'à la fin des travaux), en permanence, toute circulation est interdite sur la RD n° D145 (route entre Lommerange et Trieux), sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

### **ARRÊTE DU MAIRE**

#### **RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES**

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles seront opérationnelles à partir du 10 octobre et contrôlées par la Gendarmerie.

### **LA CHASSE SAISON 2022/2023**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **18 septembre 2022 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2023** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2023 au soir. Vous pouvez connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

Le président de L'A.C.C.A Guy ROYNETTE

### **HORAIRE DU BUREAU DE POSTE**

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredi et Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

## **URBANISME**

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

**À savoir** : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

## **DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2022**

Suite à la **période de sécheresse durablement installée durant l'été 2022**. Les sinistrés doivent **déclarer les dommages subis à leur assureur et informer la mairie** qui pourra établir une demande communale de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle.

## **SÉCHERESSE : ÉTAT DE CRISE**

Compte tenu de la situation de sécheresse inédite, Mr Arnaud COCHET Préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer notre zone en situation d'alerte renforcée sécheresse jusqu'au 31 octobre 2022. Ce niveau est motivé par la nécessité de réserver les

capacités de la ressource pour l'alimentation en eau potable des populations, entre autres. Les interdictions principales : lavage des véhicules, arrosage des pelouses, jardins privés, espaces verts publics et terrains de sport, remplissage des piscines privées et publiques, hors raisons techniques ou sanitaires, nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité et uniquement en cas de problématique de salubrité publique, irrigation par aspersion des cultures. Vous pouvez retrouver les arrêtés ainsi que toutes les informations utiles sur le site de la préfecture en consultant l'onglet Sécheresse et Étiage : [Eau / Environnement / Politiques publiques / Accueil - Les services de l'État en Meurthe-et-Moselle](#)

### **ALLOCATIONS SCOLAIRES**

La Commune attribue une allocation scolaire pour les élèves fréquentant un établissement à partir de la seconde sous conditions. Une allocation de 17 € concernant les élèves inscrits à Tucquegnieux est versée directement au Syndicat Intercommunal Scolaire.

- de la seconde à la terminale : 25 €

- après le bac : 65 €

L'allocation sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité, de l'attestation de coefficient CAF de 0 à 499, d'un RIB à déposer en mairie avant le 30/11/2022. Pour les élèves majeurs, le RIB est obligatoirement à leur nom.

### **DANGER : MONOXYDE DE CARBONE**

**QU'EST CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?** Le monoxyde de carbone est un gaz qui se mélange à l'air ambiant, invisible et inodore, donc difficile à détecter, qui peut être mortel car très toxique. Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de : chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...), chauffe-eau et chauffe-bains, inserts de cheminées, poêles, groupes électrogènes à moteur thermique, chauffages mobiles d'appoint, cuisinières (bois, charbon, gaz), moteurs automobiles dans les garages, appareils de type brasero.

**QUE FAIRE SI ON SOUPÇONNE UNE INTOXICATION ?** Fatigue inexpliquée, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête,

troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement. Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air. Arrêtez si possible toute combustion. Évacuer les locaux, videz-les de leurs occupants.

Alertez les secours :

15 pour le SAMU, 18 pour les pompiers

112 pour le numéro d'urgence européen

114 pour les personnes sourdes ou malentendantes

Appliquez les règles préventives qui sauvent : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/comment-eviter-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

# ACTUALITÉS SANITAIRES

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉ**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## **VEILLONS SUR NOS SÉNIORS**

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

## **NOUVEAU SERVICE DE MÉDECINE À DISTANCE À PIENNES**

Un nouveau service de télé-médecine ouvre ses portes lundi prochain dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai.

En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste.



La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie).

Les rendez-vous peuvent être pris dès à présent, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 septembre 2022**

**À 18 heures 30 minutes**

**En Mairie**

### **Présents :**

M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, M. TELLIER Olivier, Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

### **Procuration(s) :**

M. BARBERIO Antonio donne pouvoir à M. HENRY Pascal, M. BOSSI Yoann donne pouvoir à Mme VAN MEEL Lucie, Mme DELLES Nathalie donne pouvoir à M. TELLIER Olivier, M. GIANGRANDI Patrick donne pouvoir à M. RIANI Gérald, Mme MILIZIANO Jennifer donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie

### **Absent(s) :**

Mme MANGEOT Nathalie

**Secrétaire de séance** : Mme DURLA Jocelyne

**Président de séance** : M. KOCIAK Jean-Claude

**Compte-rendu du conseil municipal précédent** : adopté à l'unanimité

### **1 - Délivrances coupe de bois 2022**

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'exploitation des coupes 2022.

Après discussion, le conseil municipal décide :

### **Vente des futaies des coupes façonnées :**

\* Parcelles n° 16 - 24 - 33

\* Fixe le prix comme suit les diamètres de futaies à vendre

Essences : toutes les essences

Diamètres mini à 1.30m : 40cm

Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et de Responsable du service commercial de l'ONF.

### **Partage sur pied entre les affouagistes :**

- \* des houppiers des grumes affouagères parcelles n° 16 - 24 - 33
  - \* des arbres d'un diamètre inférieur à 40 cm : parcelles n° 30 - 31 - 26 - 16 - 24 - 33
  - \* désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Jean-Claude KOCIAK, Claude TOMC, Guy Roynette qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement) la responsabilité déterminée par l'article L243 du code Forestier et de la pêche maritime
  - \* décide de répartir l'affouage par feu
  - \* fixe la taxe d'affouage à 11.00 € par stère façonné dans les parcelles : 16 - 24 - 33 - 30
  - \* fixe la taxe d'affouage à 8.00 € par stère façonné dans les parcelles 26 et 31
- VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **2 - Travaux 2022 en forêt communale**

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'abattage, de débardage et de câblage des grumes des parcelles.

Après discussion, le conseil municipal :

- \* Autorise le maire à signer le devis établi par l'ONF pour abattage des parcelles : 16-24-33 de la forêt communale de Trieux.
  - \* Autorise le maire à signer le contrat établi par l'ONF pour le débardage et le câblage des grumes de BO pour les parcelles 16-24-33
  - \* Bois façonnés en bordure en route pour les parcelles 16-24-33.
- VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **3 - Modification des taux d'indemnités des élus**

Le 1<sup>er</sup> Juillet 2022, la valeur du point d'indice de la fonction publique a augmentée.

Les élus ne souhaitent pas d'augmentation.

Les pourcentages d'indemnités sont donc revus à la baisse comme suit :

	Avant le hausse de l'indice			Avec la hausse de l'indice			Avec le nouveau taux		
	Brut	Net	%	Brut	Net	%	Brut	Net	%
Conseiller 1	58,34	50,47	1,5	60,38	52,23	1,5	<b>58,37</b>	<b>50,50</b>	<b>1,45</b>
Conseiller 2	311,15	269,14	8	322,04	278,56	8	<b>311,98</b>	<b>269,86</b>	<b>7,75</b>
Adjoints	583,41	504,65	15	603,83	522,31	15	<b>583,70</b>	<b>504,90</b>	<b>14,50</b>
Maire	1361,29	1177,51	35	1408,93	1218,73	35	<b>1362,64</b>	<b>1178,69</b>	<b>34,85</b>

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 4)

**Pour** : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, Mme MILIZIANO Jennifer, M. MENGHI Marizio, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

**Contre** : -

**Abstention** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

#### **4 - Demande de subvention "commune nature"**

Des pesticides utilisés pour le désherbage des "zones non agricoles" (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagés dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction "Commune Nature" en participant à une future campagne d'audit, qui permette d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

Le montant du projet s'élève à 13 768.80 €.

Le montant sollicité à la Région Grand est de : 4130.64 € soit 30 %.

Le montant sollicité à l'agence de l'Eau Rhin-Meuse est de : 6 884.40 € soit 50 %.

Le conseil municipal

- Décide d'inscrire la commune à l'opération "Commune

Nature" au titre de la démarche "Eau et biodiversité", mise en œuvre par la Région Grand-Est,

- Autorise le maire à signer la chartre correspondante et à signer tous documents s'y afférents.

M. Tellier précise que ce sera un projet d'étude et de formations qui s'effectuera sur plusieurs années et que cela comprend la formation des agents municipaux, des enseignants, des élèves et des habitants. Le CMJ suivra l'étude.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **5 - Demande de subvention isolation mairie (CTS)**

Le maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier du soutien aux communes fragiles 2022 ainsi que l'après mine. Le maire propose de faire la demande de subvention pour le projet de travaux d'isolation mairie. Les devis sont à hauteur de 110 397.46 € HT.

Le montant de la subvention Soutien aux communes fragiles serait de 8 333.00 €

Le montant de la subvention Après-Mines serait de 38 639.11 € soit 35%

Après discussion, le conseil municipal est favorable à cette demande de subvention.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 4)

**Pour** : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, Mme MILIZIANO Jennifer, M. MENGHI Marizio, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

**Contre** : -

**Abstention** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

### **6 - Demande de subvention Zone Intergénérationnelle**

Le maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention FEADER afin de créer une zone intergénérationnelle à hauteur de 70 %.

Les devis sont à hauteur de 221 472 € TTC soit un HT de 184 560 €

Le montant de la subvention sollicitée est de 129 192.00 €

Mme Sabba se pose la question de la pertinence de la localisation,

et demande si la commission enfance jeunesse pourrait être réunie pour ce sujet.

**VOTE** : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 4)

**Pour** : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, Mme MILIZIANO Jennifer, M. MENGHI Marizio, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

**Contre** : -

**Abstention** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

### **7 - Décisions Modificatives n°3**

Afin de rendre le budget plus lisible, nous avons besoin d'effectuer une décision modificative en fonctionnement :

615221 : +5 000.00

616800 : - 5 000.00

**VOTE** : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

**Pour** : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, Mme MILIZIANO Jennifer, M. MENGHI Marizio, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

**Contre** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

**Abstention** -

### **8 - Décisions Modificatives n°4**

Afin de rendre le budget plus lisible, nous avons besoin d'effectuer une décision modificative en investissement :

213200 : + 1 500.00

215380 : + 4 200.00

213100 : - 5 700.00

**VOTE** : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 4, Abstention : 0)

**Pour** : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme

LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, Mme MILIZIANO Jennifer, M. MENGHI Marizio, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

**Contre** : M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

**Abstention** -

### **Questions diverses** :

#### **City-Stade**

Suite à une lettre reçue accompagnée d'une pétition des habitants du City-Stade situé terrasse des chevillons, une réunion avec tous les habitants à proximité de ce city et tous les membres du conseil municipal va s'organiser pour discuter ensemble des solutions futures.

#### **Sondage terrain pour « âges et vies »**

Nous vous informons que le dossier sur la future maison médicale avance. « Âges et vies » est intéressé. Les sondages de terrain ont été faits, et aucun souci n'aurait été révélé. Une question posée à M. Menghi sur la profondeur, il en va estimer de 7 à 8 mètres.

#### **Mine**

EPFGE se rendra sur place le 6 octobre 2022 pour revoir le terrain, le dossier leur paraît plus compliqué que prévu. Nous avons averti le Sous-Préfet de cette problématique.

Séance levée à 18h54

### **PUBLICITÉ DES ACTES COMMUNAUX**

Le 1er juillet 2022 entre en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

À compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, avant le 1er juillet, les communes de moins de 3 500 habitants pouvaient choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. À défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes concernés par la réforme seront obligatoirement publiés par voie électronique. Deux exemples de délibération rédigés par les services de l'AMF

ont été envoyés aux maires des communes de moins de 3500 habitants par un courriel du président de l'AMF du 17 mai dernier.

Par ailleurs, les outils d'information du public sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes applicables aux collectivités. Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des conseils municipaux est désormais expressément détaillé. Le compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance.

Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est également supprimé. Les modalités de tenue du registre des délibérations ont également été modifiées. Vous pouvez d'ors-et-déjà consulter l'ensemble des Procès-verbaux de la commune de Trieux et des arrêtés municipaux sur le site "trieux.net" à l'onglet Mairie / Publications officielles. Bonne lecture à vous.

## **LE SAVIEZ-VOUS !**

### **CONCILIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE**

Nouveau conciliateur pour notre secteur :

Mme Martine OBRIOT

Mairie de Briey

Uniquement sur rendez-vous 06.64.27.72.50

Permanence le lundi après-midi de 13h30 à 16h30

### **BRICOLAGE – JARDINAGE**

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### **LA BOUTIQUE ASSOCIATIVE ET SOLIDAIRE**

#### **MÉLI MÉLO**

Est ouverte au public le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 14h à 17h puis tous les mardis de 13h30 à 17 h à l'ancienne école rue Amedée LAMOINE. Dépôt et vente de vêtements, linge de maison, bibelot, jouets .... Renseignements au 06.36.74.84.

## **SOLIDARIBUS**

**LE MARDI 11 OCTOBRE de 13h30 à 16h30  
SUR LE PARKING DE LA MAIRIE**

Pour aider dans vos démarches en ligne même les plus réfractaires à la dématérialisation, une initiative solidaire a été mise en place en Lorraine par le Secours Populaire. Un conseiller numérique vous accueillera Sylvere LATSCHA dans le "Solidaribus". Conseiller numérique itinérant pour le Secours Populaire, il a pour mission de venir en aide aux personnes âgées (mais pas seulement !) qui ne sont à l'aise qu'avec le papier ou ne savent pas ce que veut dire "créer un compte", et ceux qui se sentent dépassés face à un ordinateur ou un smartphone.

### **INFORMATIONS SENIORS**

#### **Le CCAS de Trieux**

Le repas des anciens se déroulera :

**Dimanche 30 octobre 2022,**

**à la Maison Pour Tous Georges Brassens, à partir de midi**

Ce repas est ouvert aux habitants âgés de 65 ans et plus. Si vous remplissez cette condition et n'avez pas reçu d'invitation, faites-vous connaître en Mairie. Les anciens désirant se faire accompagner par une personne ne résidant pas dans la commune devront s'acquitter de la somme de 30 euros. L'inscription de cet accompagnant ne se fera que dans la limite des places disponibles. Pour les personnes ne souhaitant pas participer au repas, un colis leur sera attribué.

### **L'APPLICATION « EcoWatt »**

#### **Ecowatt ; c'est quoi ?**

Véritable météo de l'électricité, Ecowatt aide les Français à mieux consommer l'électricité et à surveiller les créneaux de haute consommation électrique nationaux.

#### **Dans quel but ce service ?**

Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Par exemple, des « alertes vigilance coupure » vous inviterons à réduire votre chauffage de quelques degrés afin d'éviter les risques de coupure



électrique. Ce dispositif d'alerte citoyen permet à chacun de se mobiliser.

### **Une action commune**

Ecowatt s'appuie sur la solidarité des uns et des autres afin de permettre à tous de traverser l'hiver le plus sereinement possible. A l'heure où le scepticisme n'a plus lieu d'être, 2022 est une année charnière où chacun d'entre nous se doit de prendre conscience que le bien-être de la communauté passe par des choix individuels en la faveur de cette dernière. La municipalité de Trieux vous invite à télécharger l'application EcoWatt et s'applique d'ors-et-déjà elle-même à réduire ses propres consommations énergétiques.

### **Comment EcoWatt m'aide-t-il**

#### **à faire les bons gestes ?**

En prévision de l'hiver prochain, le nouveau site EcoWatt vous offre un service simplifié et plus précis : un signal national unique, des prévisions sur les 4 journées à venir, ainsi que le détail heure par heure des moments de tension. Vous recevez des sms, lesquels vous guident instantanément et vous alertent sur les coupures éventuelles. Vous pouvez vous désinscrire du service d'un simple « Stop sms ».

### **Comment s'inscrire sur EcoWatt ?**

Il vous suffit d'aller sur le lien suivant avec votre ordinateur ou votre téléphone :

<https://www.monecowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure>

C'est facile et cela prend seulement une minute de s'inscrire.

**Participer à ce dispositif citoyen, c'est contribuer à assurer l'alimentation de tous en électricité. Chaque geste compte, rejoignons le mouvement !**

**ATTENTION**  
**PASSAGE À L'HEURE D'HIVER**  
**LE DIMANCHE 30 OCTOBRE**  
**À 3H DU MATIN, IL SERA 2H**

# ÉTAT CIVIL

## **Naissance :**

- Emy, Marie TINTIGNER née le 01/07/2022 à THIONVILLE.
- Lé yana KALAC née le 09/09/2022 à THIONVILLE.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né*

## **Mariage :**

- Rudy CHISMAN et Carolina FARCIA ROSA le 29/08/2022.
- Marc SENEGACNIK et Mélanie ROUILLÉ le 17/09/2022.
- Philippe Roger François MASSE et Valérie Juliette DELBECQUE le 24/09/2022.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

## **Décès dans la commune :**

- Jean-Noël Jacques Daniel né le 24/12/1959 à VESOUL (Haute-Saône) décédé le 08/09/2022 à THIONVILLE.

## **Décès hors commune :**

- Marie Paule VION née le 24/01/1943 à TRIEUX décédée le 27/08/2022 à EPAGNY METZ-TESSY (Haute-Savoie).
- Olga MONTANARI née le 19/05/1929 à TRIEUX décédée le 09/09/2022 à PECQUENCOURT (Nord).
- Miroslaw NAWROCKI né le 03/04/1931 à TRIEUX décédé le 14/09/2022 à HYÈRES-LES-PALMIERS (Var).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision :** dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## **COMITÉ DES FÊTES SECTION SCRABBLE**

L'activité SCRABBLE du Comité des Fêtes a repris les mardis à 20h ainsi que les vendredis à 17h15 à la salle BONINSEGNA du centre Louise MICHEL.

## **RELAIS DES ASSISTANTES**

### **MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

**Jeudi 20 octobre à 9h15 au périscolaire**

Pour la MAM

**Mardi 11 octobre à 9h15 au périscolaire**

**Thème : Atelier bricolage**

## **LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE**

**Maison paroissiale** : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman  
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) pour tous renseignements.

Dimanche 2 octobre à Audun-le-Roman : 11h00 messe dominicale.

Dimanche 9 octobre à Giraumont : 10h30 messe d'installation de 2 nouveaux prêtres, l'abbé Jean Berchmans NSENIYUMVA pour la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste et de l'abbé Serge GERARDY pour la paroisse de Christ-aux-Liens.

Dimanche 16 octobre à Audun-le-Roman : 11h00 messe dominicale.

Dimanche 23 octobre à Audun-le-Roman : 11h00 messe dominicale.

Dimanche 30 octobre à Audun-le-Roman : 11h00 messe dominicale.

Mardi 1er novembre à Audun-le-Roman : 9h30 messe de la Toussaint.

Mercredi 2 novembre à Audun-le-Roman : 9h30 messe pour tous les défunts.

Dimanche 6 novembre à Audun-le-Roman : 12h00 repas paroissial à la salle Louis Aragon, inscriptions auprès de Suzanne DEVAUX 03.82.20.40.23

### **Catéchisme :**

Inscriptions pour les enfants nés en 2013-2014.

Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou par téléphone au 03.82.20.40.23 auprès de Suzanne Devaux. Veuillez ne pas oublier de nous communiquer le nom prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

# LA TRIOTHÈQUE

## Actualités de la Triothèque

Nous sommes particulièrement heureux de vous annoncer que la Triothèque s'est associée avec le FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé) Le Verger de Volkrange et accueille depuis la rentrée leurs pensionnaires les lundis matin pour leur permettre de découvrir la bibliothèque et pour leur proposer diverses activités (plantations grâce à la grainothèque ; coloriages de frises ; réalisation de marque-pages ; décoration de Noël ; pliage de livres ; etc.). Chacun des pensionnaires a la possibilité, comme tout adhérent, d'emprunter des livres. La première séance, qui leur a permis de découvrir le lieu, s'est déroulée le 12 septembre. Vous pourrez découvrir leurs futures réalisations dans les locaux de la bibliothèque ou sur notre page Facebook.

### Dates à retenir

À partir du **21 octobre**, vous pourrez découvrir dans les locaux de la Triothèque :

- les œuvres en papier de l'artiste **Suwei Zhou** qui s'illustre dans le quilling.

**Le Quilling** est l'art de transformer de petites bandes de papier colorées en tableaux ou en petits objets de décoration.

- les œuvres d'art manga de l'artiste **Miss\_art\_Carla**.

Leurs œuvres seront visibles toute la semaine, du **lundi 24 au vendredi 28 octobre** au moment des permanences.

La Triothèque consacrera la nocturne du **jeudi 27 octobre** à la **rencontre** avec ces deux artistes, **de 20h à 21h30**. Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour découvrir le travail de nos invitées et échanger avec elles.

Le **vendredi 18 novembre** aura lieu notre traditionnelle **soirée Contes**. Nous accueillerons à nouveau avec grand plaisir **Valérie Grandidier** qui ravira nos oreilles avec ses **Histoires en pyjama**. Pour l'occasion, nous vous invitons à une **pyjama party géante** : tenue de soirée (pyjamas, chemises de nuit, pilou-pilou et doudous) exigée !

## **HARMONIE MUNICIPALE**

L'harmonie a repris ses répétitions au Centre Louise MICHEL. Les personnes intéressées peuvent se présenter les Samedis de 17 à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44. Nous participons aux Cérémonies Patriotiques. Nous organisons des Concerts dans des styles variés, des repas dansants et travaillons avec d'autres associations. Nous sommes une équipe dynamique que vous aurez plaisir à découvrir.

## **MUAY THAI**

Les cours de Boxe-Thai ont lieu les mardis soir de 19h à 20h30 à la salle G. BRASSENS (petite salle).

Soirée Halloween le 1<sup>er</sup> novembre avec ambiance Halloween : visite de la pièce décorée et ses gourmandises et petite restauration. Renseignements au 07.86911206.

## **ATELIERS PERFECTIONNEMENT À LA TABLETTE NUMÉRIQUE**

Vous avez participé à l'atelier découverte de la tablette numérique. Vous souhaitez vous perfectionner, ce nouvel atelier est pour vous.

Pré requis : avoir participé au premier atelier numérique et s'acquitter de la somme de 16 €.

Dates de l'atelier :

- Vendredi 18 novembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 25 novembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 09 décembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 06 janvier 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 13 janvier 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 20 janvier 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 27 janvier 2022 de 10h à 12h
- 

Pour participer merci de vous inscrire en mairie de Trieux ; Places limitées.

## **ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE**

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour agrandir notre équipe. Cela consiste à aider et participer aux diverses manifestations de l'École : concert de Noël, concert de Printemps, portes ouvertes, auditions...

Si vous êtes motivés, aimez le monde de la musique et du bénévolat, vous êtes les bienvenus à notre assemblée générale le 14 Octobre à 20h en salle C de Tucquegnieux (bâtiment derrière la Poste). Nous comptons sur vous. À bientôt !

**DIMANCHE 4 DÉCEMBRE**

**MAISON POUR TOUS**

### **REPAS DANSANT DES GUEULES JAUNES**

**REPAS TRÈS COPIEURS PROPOSÉ**

**35 € PAR PERSONNE ORGANISÉ PAR TRIEUX63**

**RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS AU 06.76.11.36.50**

## **ACTIVITÉS ART ET CULTURE**

### **AU CENTRE LOUISE MICHEL**

- **CLUB PAUSE CAFÉ**

LE JEUDI À 15H (20€/an)

- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**

LE LUNDI DE 14H À 16H (9€/mois)

### **À LA MAISON POUR TOUS**

- **PILOXING et ABDOS - LUNDI : 18H**

- **PILOXING SSP – LUNDI : 19H**

- **PILOXING KNOCK OUT – MARDI : 19H**

- **BABY DANCE 3 – 5 ANS – MARDI : 17H00**

- **BABY DANCE 6 – 8 ANS - MARDI : 18H00**

### **QUI SERAIT INTERESSÉ PAR UN CLUB DE CUISINE POUR**

### **APPRENDRE À CUISINER ?**

**Contactez- nous au 0789898491**

Tarifs (licence comprise) BABY DANCE : 99€/an, SPORT : 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités sportives du lundi

*Pour toute activité, une séance découverte est offerte*

*Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés*

**RENSEIGNEMENTS**

**07.89.89.84.91 Email : [trieux.art.culture@wanadoo.fr](mailto:trieux.art.culture@wanadoo.fr)**

**Les jeudis de 17h à 18h**  
**Maison Pour Tous**  
**salle Georges Brassens**  
**Trioux**



# Atelier de sophrologie

## Enfants de 5-11 ans

**Proposé par l'association Art et Culture**

### **Programme du 1er trimestre**

29 septembre « je respire »

6 octobre « j'évacue ma colère » \*

13 octobre « j'évacue ma peur » \*

20 octobre « j'évacue ma tristesse » \*

10 novembre « je suis en joie » \*

17 novembre « Je suis serein » \*

24 novembre « j'évacue mes angoisses »

1er décembre « je m'ennuie »

8 décembre « je retrouve mon calme »

15 décembre « la magie de Noël »

\* cycle émotionnel



**"Des supers pouvoirs que vos enfants pourront  
utiliser toute leur vie"**

*Priscilla Schuster, sophrologue certifiée RNCP*  
06 43 45 53 98 - [priscillaschuster.sophro@gmail.com](mailto:priscillaschuster.sophro@gmail.com)

# Repas Dansant Polonais

**Dimanche**  
**16 octobre**

**12H**

**SALLE GEORGES BRASSENS**

**TRIEUX**



**Ambiance polonaise assurée**

## **Menu :**

Apéritif offert avec Amuses Gueule  
Assiette de charcuteries polonaises accompagnée de Kiszzone  
Trou polonais  
Bigosz (choucroute à la mode polonaise)  
Fromage  
Dessert  
Café

**Réservation obligatoire avant le 10 octobre au 06.28.23.59.44**

Organisé par l'Harmonie Municipale de Trieux

✂.....

BULLETIN A RENVoyer, ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT, A CETTE ADRESSE  
à Monsieur Kriznik Mairie de Trieux, place Jean Jaurès 54750 Trieux

Nom ..... Prénom .....

Adresse : .....

Téléphone obligatoire : .....

Mail : .....

Participera au repas du 16 octobre à la salle Georges Brassens de Trieux et réserve pour ..... Personnes  
Je joins le règlement soit .....x 30€ = .....€ libellé au nom de Harmonie municipale de Trieux